
Résumé de l'adresse de la société populaire de Nevers qui félicite la Convention du décret du 22 prairial sur le tribunal révolutionnaire, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Nevers qui félicite la Convention du décret du 22 prairial sur le tribunal révolutionnaire, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 290-291;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25559_t1_0290_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pour exécuter leurs projets perfides, et l'infame Admiral en est donc un nouvel instrument ! il falloit là un Geofroi pour arrêter le fer meurtrier de cet infernal assassin. Nous regrettons de n'avoir pû comme ce brave républicain faire autour de ces fidels mandataires du peuple, et nous pouvons dire de ces peres de la patrie, un rempart de nos corps. Dans nos chaumières nos cœurs ont tréssailli de joie à la nouvelle heureuse que Robespierre, et Collot d'Herbois ces intrépides défenseurs de la Souveraineté du peuple vivaient encore. Nous vous conjurons, citoyens législateurs, de continuer à réunir tous vos efforts pour faire reconnoître partout l'empire de vos loix sages. Nous terminons donc cette adresse en portant nos vœux à l'être suprême pour la conservation des jours précieux de nos infatigables législateurs, et pour le prompt rétablissement du généreux Geofroi ».

C. BERNARD (*présid.*), BOURDOT (*secret.*), MAITTEY, CHARBONNEL, PARMENTIER fils (*off. de santé*), VAUCHER, PARMENTIER (*vice presid.*), PIVERT, BERTHIER, autre VAUCHER, BOURDOT, BERTHIER, HUMBERT, autre VAUCHER, MARESCHAUX, TESTARD, Henri BERTHIER, DÉGUILLY, Denis ANDRÉ [et 3 signatures illisibles].

29

L'agent national du district d'Uzès-la-Montagne, département du Gard, annonce à la Convention nationale que l'administration de ce district a fait passer à la monnoie de Paris 475 marcs 4 onces d'argenterie d'églises; que, de son côté, en exécution des arrêtés du comité de salut public, il a fait passer à la fonderie d'Avignon 269 quintaux 17 livres de métal de cloches, 37 quintaux 8 livres de cuivre rouge et jaune, et 7 quintaux 23 livres de plomb, le tout poids de marc, et enfin qu'en exécution du décret du 13 prairial, il a fait choix de 6 jeunes citoyens qui doivent se rendre à l'École de Mars, à Paris, qui ont toutes les qualités requises par la loi, et qui sont partis le 28 prairial avec l'enthousiasme républicain.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

30

Le citoyen Roi, domicilié à Paris et qui est privé de la vue, fait hommage à la Convention nationale d'un hymne dont il est l'auteur, sur la victoire remportée au champ de Fleurus le 8 de ce mois. Il demande que la Convention lui permette de changer son nom en celui d'Ori.

Mention honorable de l'offre, renvoi au comité d'instruction publique (2).

(1) P.V., XL, 304. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Lois, n° 640; M.U., LXI, 303 (pour 203).

(2) P.V., XL, 304. B⁴ⁿ, 14 mess. (suppl^t); J. Perlet, n° 646.

31

L'agent national du district de Lille, département du Nord, annonce à la Convention nationale que la vente des domaines nationaux et des biens provenant des émigrés, va de mieux en mieux. Depuis l'origine jusqu'au 1^{er} messidor, la vente des biens nationaux est de 19,056,070 liv. 6 s. 3 den., sur une estimation de 10,806,708 liv. 1 s. 10 den.; celle des biens provenant des émigrés est de 3,463,645, sur une estimation de 1,314,504 liv. 13 s. 5 den. Il a déjà été payé, sur les biens nationaux vendus, 14,901,188 liv. 12 s. 7 den.; et sur ceux provenant des émigrés, 520,359 liv. 3 s. 2 d.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

32

La société populaire de la commune de l'Orient exprime son indignation contre l'attentat dirigé sur Collot-d'Herbois et Robespierre. Elle envie au brave Geffroy la gloire immortelle qu'il vient d'acquérir. Les membres de cette société sont autant de Geffroy prêts à verser tout leur sang pour la défense de la représentation nationale et celle de la République. Sentinelles vigilantes, nous bravons, dit-elle, les tentatives atroces des stipendiés de Pitt. Ses forfaits excitent en nous une fureur générale: guerre à mort aux tyrans! mort au dernier Anglais et Hanovrien! Votre décret contre ces scélérats n'a fait qu'ajouter à la haine que nous leur avons vouée; c'est notre cri de vengeance. L'écho de nos rochers le répète sur les flots qui portent nos vaisseaux; nos frères l'entendent, et mesurent à notre indignation les coups terribles qui vont écraser cette race impie et barbare. Persévérez représentants, ajoute-t-elle, achevez l'anéantissement des traîtres, étouffez tous les vices. Fermes à votre poste, bravez les poignards des *Corday*, des *Renaud*, des *Amiral*, etc.; les républicains de l'Orient seront aussi vos boucliers. La même société envoie une somme, 1,383 liv. 15 s., que des ouvriers et ouvrières du Port-de-l'Orient, des habitans de deux communes voisines, Plémur et Guidel ont déposées, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

33

La société populaire de Nevers écrit à la Convention nationale: Le crime voilé par des défenseurs officieux, dont la cupidité ne dirigerait que trop souvent le zèle et l'éloquence,

(1) P.V., XL, 304.

(2) P.V., XL, 305 et XLI, 105. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl^t). Mentionné par *Rép.*, n° 193; *F.S.P.*, n° 361; *J. Paris*, n° 553.

n'aura donc plus de moyen d'échapper à la vengeance nationale.

La loi du 22 prairial, concernant le tribunal révolutionnaire, vient enfin d'écarter ces hommes astucieux, et les jurés ne seront plus étourdis de phrases illusoires qui prêtoient souvent au vice les couleurs de la vertu.

La société populaire de Nevers a applaudi avec enthousiasme à ce décret, qui assure à jamais le triomphe des patriotes et la mort des conspirateurs.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin (1).

34

La citoyenne femme Cherbonneau, dont le mari étoit commandant du 1^{er} bataillon de Paris, à la Vendée où il est mort, dépose sur l'autel de la patrie une médaille et les brevets qui furent accordés à son mari en sa qualité de Garde-Française. Le creuset national verra sans doute avec plaisir, dit-elle, cette médaille donnée par le traître Lafayette.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

35

Le citoyen Arnaud-Dupouy, domicilié dans la commune et district de Marmande, département de Lot-et-Garonne, propriétaire d'un ci-devant, office de procureur en l'ordinaire de ladite commune, fait offrande à la patrie du produit de la liquidation dudit office, fixée par décret du 8 janvier 1793. Il prie la Convention de recevoir son offrande comme une nouvelle preuve de son dévouement à la cause de l'égalité et de la liberté, depuis l'époque de la révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

36

Le citoyen Carré, ancien soldat aux ci-devant Gardes-Françaises, dépose sur l'autel de la patrie la médaille et le brevet qui lui furent donnés en 1789 par le traître Lafayette.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

37

La société populaire de Bourgameuf envoie à la Convention nationale 103 liv. en assignats,

(1) P.V., XL, 306 (original dans C 309, pl. 1206, p. 7 daté du 7 mess. et signé TELL, PITTET, GUILLIER, DERVAUD, CALLOT, PASSOT. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^o suppl^t).

(2) P.V., XL, 306 et XLI, 105. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(3) P.V., XL, 306.

(4) P.V., XL, 307 et XLI, 105.

une paire de boucles d'argent pour souliers, 7 onces de vieux galons or et argent, provenant de dons patriotiques, déposés entre les mains de cette société. Elle envoie aussi 17 onces et demie d'argenterie des églises, 3 liv. en argent, 2 bagues, une croix, et 8 s. 6 den. en monnaie, provenant de Courtin, prêtre déporté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

38

La société populaire d'Epinal, département des Vosges, exprime son indignation contre les attentats dirigés contre la représentation nationale par les agens de Pitt. Sa haine contre tous les suppôts des tyrans coalisés a acquis dans cette circonstance un nouveau degré d'intensité. Un cavalier jacobin, sorti, pour ainsi dire, des élans de leurs cœurs, équipé, monté et armé aux frais de la société, a été reçu le 6 de ce mois par le commandant du 9^e régiment des chasseurs en dépôt à Epinal. Cette société joint à son adresse un exemplaire du discours prononcé à Epinal le 20 prairial, pour célébrer la fête nationale à l'Etre Suprême et à la Nature, et de 2 autres discours prononcés au temple de la Raison le décadi 10 pluviôse et le décadi 20 germinal.

Mention honorable, insertion de l'adresse au bulletin, et renvoi des discours au comité d'instruction publique (2).

39

La citoyenne veuve Huvet, domiciliée dans la commune d'Angely-Boutonne, département de la Charente-Inférieure, expose à la Convention nationale qu'étant veuve et ne possédant d'autres biens que deux garçons, son aîné âgé de 18 ans est volé au secours de la patrie, et y est mort à sa défense, après deux ans de service, dans l'armée du Nord : la commission des armées veut s'occuper de lui faire rentrer le montant de sa succession et de ses appointemens; mais ce n'est pas à elle, dit-elle, à profiter sur la nation des appointemens que son fils a pu économiser en la défendant, et elle en fait don à la patrie. Mais elle demande une grâce à la République, c'est que son deuxième fils soit armé pour sa défense : il n'a que 16 ans, il est vrai; il s'est présenté à l'agent national du district pour l'école de Mars; on a admis 6 candidats plus forts que lui, mais elle répond des forces de son fils; il est républicain, il est brûlant de venger son frère et sa patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de la guerre (3).

(1) P.V., XL, 307 et XLI, 105.

(2) P.V., XL, 307. Bⁱⁿ, 12 mess.; *Débats*, n^o 649.

(3) P.V., XL, 307. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).